

Séance d'ajournement du 14 avril 2020

Séance d'ajournement de la séance du 17 mars 2020 du conseil tenue au lieu habituel des séances. La séance d'ajournement du 14 avril 2020 est tenue par voie de vidéoconférence et par téléphone. Le conseil municipal siège également à huis clos tel que permis dans le décret du 15 mars 2020 portant le numéro 2020-004, dont les effets ont été renouvelés dans le cadre du décret 388-2020 du 29 mars dernier.

Résolution no. 20-053-1 **Levée de la séance**

Proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance d'ajournement du 14 avril 2020 soit levée à 19h30.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière